Déduction d'un bien dont un époux est propriétaire à la date du mariage ou de l'union civile

Exemple dans une situation de plus-value :

Mariage ou union civile

Séparation, divorce ou dissolution de l'union civile





Valeur brute lors du mariage = 125 000,00 \$

Valeur brute à la dissolution = 150 000,00 \$

Hypothèque = 50 000,00 \$

Valeur nette = 75 000,00 \$ à la date du mariage

(125 000,00 \$ valeur brute au mariage – 50 000,00 \$ hypothèque au mariage)

Plus-value acquise = 25 000,00 \$, soit (150 000,00 \$ valeur brute à la dissolution – 125 000,00 \$ valeur brute au mariage)

Donc : Valeur nette au moment du mariage = 75 000,00 \$ (art. 418, al. 1 C.c.Q.)

+

Proportion de plus—value acquise depuis = (art. 418, al. 2 C.c.Q.)

25 000,00 \$ x 75 000,00 \$ =

15 000,00 \$

125 000,00 \$

Déduction totale : 90 000,00 \$



